

Réutilisation des données de la plateforme par les enseignants / chercheurs / étudiants : quelles opportunités

Raluca Pierrot (Abes) Journée ISTEX, 19.01.2021















Un cadre contractuel innovant

- Une place importante pour les usages par les chercheurs et étudiants dans les contrats des licences nationales, bien au-delà des exceptions pédagogique / recherche accordées par la loi
- Réutilisation dans les enseignements pour tout utilisateur ESR :
 - Représenter publiquement les données dans des supports pédagogiques, séminaires, ateliers, conférences...
 - Reproduire et représenter les données dans les travaux universitaires : thèses, mémoires...
- Réutilisation dans les différents travaux de recherche :
 - Reproduire et représenter publiquement (i.e. en ligne) les travaux / documents intégrant les données récupérées par les utilisateurs autorisés
- Enrichissement des données : ajouts de contenus et de liens (par exemple : sources primaires / sources secondaires ; liens vers des ressources externes de tout type...)
- Effectuer des opérations de TDM sur les contenus



Quels usages en licences ouvertes

- Le droit de diffuser dans le cadre d'une licence libre de type Creative Commons, les résultats de recherches issus de l'exploitation des données d'ISTEX (lexiques, ontologies, réseaux de connectivité lexicaux, thématiques d'auteurs ou d'institutions...), à l'exclusion des textes eux-mêmes
- Le droit de diffuser les **métadonnées des documents support d'une recherche** en vue de la présentation ou de la valorisation de recherches exploitant le corpus de données d'ISTEX.



Réutilisation dans le cadre de collaborations

- Une question récurrente : quid des collaborations internationales et des réutilisations ?
- Les membres ESR ont le droit de mettre à disposition à des tiers dans un but scientifique et non commercial, dans le cadre d'une licence libre permissive de type *Creative*Commons, des extraits enrichis ou annotés, dans la limite de 5% d'un titre, et de 15 % d'un corpus d'éditeur / base de données.



Pour aller plus loin

Un besoin de communication auprès des EC et doctorants sur les clauses contractuelles

Tous les contrats sont accessibles sur le site <u>Licencesnationales.fr</u>

Le guichet d'assistance Abesstp : rubrique dédiée aux <u>licences nationales</u>